

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1635

21 juillet 2011

### SOMMAIRE

Argentabank Luxembourg S.A. ....	78479	Level One S.à r.l. ....	78445
Beckmann & Jörgensen Holding S.A. ....	78469	Lighthouse Holdings Limited S.A. ....	78443
Briroc S.à r.l. ....	78477	Listran Finance S.A. ....	78445
CS Advantage (Lux) ....	78480	LOTUS BAKERIES Réassurances S.A. ...	78445
Exane Funds 2 ....	78470	Lumiere (Lux 1) S. à r.l. ....	78443
Immobilière Leamond S.A. ....	78470	Lumiere (Lux 2) S. à r.l. ....	78443
Immobilière Raschella S.à r.l. ....	78471	Mains d'Or S.à r.l. ....	78469
Inda International S.à r.l. ....	78471	Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A. ....	78469
Inkosi Holding S.A. ....	78475	Marsalux S.à r.l. ....	78446
Innerline S.A. ....	78475	Marsalux S.à r.l. ....	78446
Institut Epil'Ongles S.à r.l. ....	78475	Marsalux S.à r.l. ....	78446
IREEF - One Finsbury Circus London Pro- pCo S.à r.l. ....	78470	Mason S.A. ....	78469
Jakob Investments S.A. ....	78475	Master Management S.à r.l. ....	78446
Jakob Investments S.A. ....	78474	McDonogh Investments ....	78447
JS Logistics S.A. ....	78475	McDonogh Investments ....	78447
Kentana S.A. ....	78434	Meridian Investment Capital S.A. - SPF ..	78476
Kentana S.A. ....	78434	Mimi & Koko Investments S.A. ....	78476
Klondike Group S.à r.l. ....	78476	Mimi & Koko Investments S.A. ....	78476
Kochco International S.A. ....	78442	MODERNBAU LUX Société Anonyme ..	78476
Kolodziej-Hoffmann S.A. ....	78442	Momo International S.A. ....	78477
Kud S.A. ....	78442	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l. ....	78447
La Dame du Luxembourg S.A. ....	78443	Multihealth S.A. ....	78479
Landsbanki Holding Europe S.A. ....	78444	Multis S.A. ....	78479
Larfin S.A. ....	78444	Obika Holdings S.A. ....	78447
La Rose S.A., SPF ....	78444	Thunderbird I S.à r.l. ....	78480
Le Lys S.A., SPF ....	78444	TPG Echternach S. à r.l. ....	78434
Leman International S.A. ....	78445	Vansbeek International S.A. ....	78479
Leman International S.A. ....	78445		

**Kentana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.516.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 février 2011.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

La société FIDESCO S.A., siège social au 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Monsieur Luc BRAUN, adresse professionnelle au 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg et Monsieur Horst SCHNEIDER, adresse professionnelle au 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*  
KENTANA S.A.

Référence de publication: 2011075008/16.

(110083584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Kentana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.516.

—  
Le Bilan au 30.09.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075009/10.

(110083585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**TPG Echternach S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 160.410.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Star, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State Delaware under number 5241809, acting through its general partner TPG STAR GenPar, L.P., in turn acting through its general partner TPG STAR Advisors, L.L.C.,

represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 March 2011, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TPG Echternach S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Echternach S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2011.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Star, L.P. has subscribed and entirely paid up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

*Extraordinary decision of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

*Class A*

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15<sup>th</sup> October 1974 in S o Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

*Class B*

- Clive Denis Bode, manager, born on 3<sup>rd</sup> June 1943 in Birmingham, United Kingdom with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Manager Class B; and

- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Manager Class B.

3. The first accounting year will start on the day of the incorporation of the Company and will end on the 31<sup>st</sup> day of December of the same year.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le quatorzième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu*

TPG Star, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5241809, agissant par son General Partner TPG STAR GenPar, L.P., agissant à son tour par son General Partner TPG STAR Advisors, L.L.C.,

représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 11 mars 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG Echternach S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Echternach S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie

du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes

classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante TPG Star, L.P. a souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

#### *Décision extraordinaire de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

*Classe A*

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

*Classe B*

- Clive Denis Bode, manager, né le 3 juin 1943 à Birmingham, United Kingdom avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Gérant de Classe B; et

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, U.S.A., avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31<sup>ème</sup> jour de mois de décembre de la même année.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. BRAMAO – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2011. Relation:LAC/2011/13470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le dix-huit avril de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011056946/442.

(110064016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**Kochco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011075011/11.

(110083114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Kolodziej-Hoffmann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, Op der Haardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.539.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075012/10.

(110083084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Kud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011075013/10.

(110083422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**La Dame du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 145.474.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 25 mai 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société que le mandat de M. Jean-Bernard Zeimet, en tant que commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

*Pour La Dame du Luxembourg S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075014/16.

(110082882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 84.593.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lighthouse Holdings Limited S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075016/11.

(110083163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.182.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mai 2011 à Luxembourg:*

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.
- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lumière (Lux 1) S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Référence de publication: 2011075019/18.

(110083003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Lumiere (Lux 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.640.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mai 2011 à Luxembourg:*

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lumière (Lux 2) S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Référence de publication: 2011075020/18.

(110083002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**La Rose S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.802.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA ROSE S.A., SPF

C. MATHU / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011075024/12.

(110083562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Landsbanki Holding Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.324.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011075025/10.

(110083420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Larfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.843.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2011075026/13.

(110083597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Le Lys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.804.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE LYS S.A., SPF

C. MATHU / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011075027/12.

(110083669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075028/9.

(110083199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 145.438.

Le 30 mai 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société LEMAN INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011075030/12.

(110083502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Level One S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 148.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075031/9.

(110082878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Listran Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075033/9.

(110083094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**LOTUS BAKERIES Réassurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.262.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 11 mai 2011 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 11.00 heures*

- L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Monsieur Jos Destrooper, demeurant au no 5, Warande, B-9890 Gavere, coopté par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2011. Son mandat «Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

- L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social, 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075034/19.

(110083196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.042.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MarsaLux S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011075037/11.

(110083180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.042.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MarsaLux S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011075038/11.

(110083190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.042.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marsalux S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011075039/11.

(110083197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Master Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.309.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale lors d'une réunion tenue en date du 03 mai 2011:

Il est aussi accepté la démission du gérant Luxembourg Corporation Company S.A..

Il est également informé du changement d'adresse des 2 gérants restants:

1) M. Henricus Stienen: Baroniestraat, 45 à NL-5481 CK Schijndel

2) Mme Helena Stienen-Steenbakkers: Baroniestraat, 45 à NL-5481 CK Schijndel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075040/17.

(110083634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**McDonogh Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 145.423.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075041/11.

(110083316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**McDonogh Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 145.423.

*Dépôt rectificatif du document destiné à la publication déposé auprès du RCS en date du 25/06/2009 sous la référence  
L090092352.07*

Nous vous signalons que les dénominations exactes des deux sociétés, Administrateurs de la société, sont:

SPRL CONSET

BVBA ARISE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011075042/14.

(110083749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.420,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 125.878.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1059 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011075044/16.

(110083498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Obika Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 158.249.

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of December,

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Obika Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the Company). The Company has been incorporated on December 21, 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended on December 28, 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr. Salvatore DESIDERIO, residing in Luxembourg, who appoints Mrs Audrey JARRETON, residing in Luxembourg as Secretary.

The Meeting appoints Mr. Silvio URSINI, residing in Rome, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxy holder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty (538,660) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 538,660) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the Shareholders present, the proxy holder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Designation of the issued shares of the Company as B shares (the B Shares) and creation of a new class of shares to be designated as A shares (the A Shares) and increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 538,660), represented by five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty (538,660) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to one million two hundred eighty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 1,288,660), by way of the issue of seven hundred fifty thousand (750,000) new A Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2 above by way of a payment in cash in an aggregate amount of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. Acknowledgment of the resignation of Salvatore Desiderio, employee, residing at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg as director of the Company.

5. Designation of the remaining directors of the Company as B directors of the Company and appointment of David Belhassen, Eytan Hanouna and John Genovese as A directors of the Company effective immediately for a term which shall expire at the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2016.

6. Amendment, restatement and renumbering of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

8. (a) Acknowledgement by the Shareholders of the report issued by Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, in relation to the Issue (as defined below) (the Report);

(b) To the extent necessary, waiver, by the Shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue (as defined below);

(c) Decision of the Company (i) to issue (the Issue), in accordance with article 32-4 of the Luxembourg commercial law of August 10, 1915, as amended from time to time (the Law), prior to June 1, 2011, of up to a maximum of six million seven hundred fifty thousand (6,750,000) convertible class A preferred equity certificates, having a par value of one Euro (EUR 1) each (the A CPECs), to be governed by the terms and conditions of the A CPECs (the Terms and Conditions of the A CPECs), (ii) to approve the Terms and Conditions of the A CPECs, (iii) to accept the subscription by Bubalus Investment S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Bubalus Investment) to the A CPECs, (iv) to undertake to increase the share capital of the Company and to issue such amount of Conversion Shares (as defined in the Terms and Conditions of the A CPECs) upon conversion of the A CPECs, if any, in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the A CPECs, it being understood that such share capital increase and issuance of the Conversion Shares shall become effective only upon the conversion (to be witnessed by an extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company and to be recorded in notarial form), and that the Conversion Shares will be shares in registered form entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company,

(v) that, in case of a transfer of shares, to procure that the transferee shall, upon becoming a shareholder of the Company, abide by the same undertaking as per item (iv) above and (vi) to the extent necessary that all acts and deeds taken prior to the date hereof in the name and on behalf of the Company to carry out the intent and accomplish the present resolution are hereby approved, adopted, ratified and confirmed;

9. Empowerment of and authorization to the board of directors of the Company (the Board) to implement the Issue in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the A CPECs.

10. Decision to create an A CPEC register of the Company (the A CPEC Register) and to register the Issue of the A CPECs in the A CPEC Register and to empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued A CPECs in the A CPEC Register.

11. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

*First Resolution:*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second Resolution:*

The Meeting resolves to designate the issued shares of the Company as B Shares, to create a new class of shares to be designated as A Shares and to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 538,660), represented by five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty (538,660) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to one million two hundred eighty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 1,288,660), by way of the issue of seven hundred fifty thousand (750,000) new A Shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

*Third Resolution:*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Bubalus Investment, represented by Silvio URSINI, residing in Rome (Italy), by virtue of a proxy given under private seal on 28 December 2010, declares that it subscribes to the seven hundred fifty thousand (750,000) new A Shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above changes and share capital increase of the Company, as follows:

1. Bubalus Investment: seven hundred fifty thousand (750,000) A Shares;
2. Silvio Ursini: two hundred seventy-seven thousand nine hundred (277,900) B Shares;
3. Chan Yuet Lon: fifty-two thousand three hundred (52,300) B Shares;
4. Paolo Scarlatti: thirty-five thousand nine hundred and fifty (35,950) B Shares;
5. Flavia Spena: thirty-seven thousand and fifty (37,050) B Shares;
6. Davide Paolini: forty-nine thousand (49,000) B Shares;
7. Andrea Corsetti: forty-seven thousand eight hundred (47,800) B Shares; and
8. QM S.r.l.: thirty-eight thousand six hundred and sixty (38,660) B Shares.

*Fourth resolution:*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Salvatore Desiderio, employee, residing at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg as director of the Company as from the date of the present resolutions.

*Fifth Resolution:*

The Meeting resolves to designate the remaining directors of the Company as B directors of the Company and to appoint the following persons as A directors of the Company effective immediately:

- a) David Belhassen, investor, born on May 27, 1970 in Paris residing at Flat 7, 73, Portland Place, London, W1B 1QU;
- b) Eytan Hanouna, born on September 1, 1972 in Casablanca, residing at 4, rue Margueritte, 75017 Paris; and

c) John Genovese, born on July 9, 1981 in Red Bank, New Jersey, United States of America, residing at Via dei Genovesi 5, Rome 00153, Italy.

As a consequence of the above resignation and appointments, the board of directors of the Company is now constituted as follows:

- a) David Belhassen, A director;
- b) Eytan Hanouna, A director;
- c) John Genovese, A director;
- d) Silvio Ursini, B director; and
- e) Chan Yuet Lon, B director.

*Sixth Resolution:*

The Meeting resolves to amend, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

A Shares	means, from time to time, all issued and outstanding class A shares in the share capital of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each.
A Shareholders	means the persons registered in the register of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law as the holders of A Shares from time to time and A Shareholder means any of them.
Articles	means these articles of association, as amended from time to time.
B Shares	means, from time to time, all issued and outstanding class B shares in the share capital of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each.
B Shareholder	means the persons registered in the register of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law as the holders of B Shares from time to time and B Shareholder means any of them.
Board	means the management body of the Company consisting of the Directors, if several Directors have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg and Milan.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Obika Holdings S.A.
Directors	means the directors appointed by the Shareholders and Director means any of them.
Drag notice	has the meaning given to it in article 8.2.
Dragged Shareholders	has the meaning given to it in article 8.2.
Dragging Shareholders	has the meaning given to it in article 8.2.
Encumber	means creating or allowing to exist or agreeing to create or agreeing to allow to exist any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, option, right to acquire, assignment by way of security, trust arrangement for the purpose of providing security or any other security interest of any kind, including retention arrangements.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Person	means any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other legal entity.
Relevant Shares	has the meaning given to it in article 8.1. or 8.2., as applicable.
Shareholders	means the A Shareholders and the B Shareholders and Shareholder means any of them.
Shares	means the A Shares and the B Shares and Share means any of them.
Sole Director	means the sole director of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Tag Notice	has the meaning given to it in article 8.1.
Tagged Shareholders	has the meaning given to it in article 8.1.
Tagging Shareholders	has the meaning given to it in article 8.1.

Transfer means any act of sale and any other act or agreement, whether inter vivos or mortis causa, with or without valuable consideration (including, without limitation, sales, exchanges, usufruct, contributions to share capital, creation of security interests, enforcement of security, forced sales and forced assignments, granting of any beneficial ownership rights or any other rights of use or possessory lien, securities lending, mergers and spin-offs) that result in the direct or indirect transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) of or a commitment to transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) the direct or indirect ownership or any right in or relating to the Shares or interests in the Company to a Person. The terms “to transfer”, “transferred”, “transferor” and “transferee” as used herein, have a meaning consistent with that of transfer.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Obika Holdings S.A.”. The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of Luxembourg-City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Director, by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at one million two hundred eighty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 1,288,660), represented by seven hundred fifty thousand (750,000) A Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and by five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty (538,660) B Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

The authorised capital is set at seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000) divided into seven million five hundred thousand (7,500,000) Shares.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on the fifth (5th) anniversary of the date of formation of the Company subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 11 below.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders in lieu of dividends. Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

**Art. 7. Shares.** The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by Law.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Except as expressly required in accordance with article 8.1, 8.2, 8.3 or 8.4, no Shareholder (other than the A Shareholder(s)) may Transfer or otherwise dispose of or Encumber any of its Shares or any interest therein for a period of ten (10) years from the date of the issuance and subscription of the Shares.

#### 8.1. Tag-along Right

If at any time an A Shareholder (the Tagged Shareholder) intends to transfer all or part of its Shares to a third party, such transfer may only be made if the proposed transferee has made a bona fide offer to purchase a proportional part (pro rata parte) of the Shares to be transferred by the Tagged Shareholder of the Shares of the other Shareholders (the Tagging Shareholders) on the same terms as the transfer by the Tagged Shareholder.

The Tagged Shareholder shall give written notice (a Tag Notice) to the Tagging Shareholders, specifying:

- (a) the number of Shares which it intends to transfer (the Relevant Shares) and the price per Relevant Share offered for the transfer;
- (b) the name of the Person interested in purchasing the Relevant Shares and any other relevant information about such Person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);
- (c) all other terms and conditions of the proposed transfer;
- (d) the proposed date of the transfer; and
- (e) a copy of the written offer received from the Person interested in purchasing the Relevant Shares.

The Tagging Shareholders who wish to dispose of all or a proportional part (pro rata parte) of their Shares on the same terms as specified in the Tag Notice shall within twenty (20) Business Days of the date of the Tag Notice notify the Tagged Shareholder in writing.

The Tagged Shareholder shall not dispose of the Relevant Shares unless it has:

- (a) given a Tag Notice in accordance with this clause not less than twenty (20) Business Days before the proposed disposal; and
- (b) procured, on the same terms as contained in the Tag Notice, the disposal of (at the discretion of the Tagging Shareholders) a pro rata part of the Shares of the Tagging Shareholders who have given due notice under this clause.

#### 8.2. Drag-along Right

In the event that an A Shareholder intends to transfer all of its Shares to a third party (not being a party related to the A Shareholder) resulting in a change of control of the Company, the A Shareholder (the Dragging Shareholder) shall be entitled to require the other Shareholders (the Dragged Shareholders) to transfer all of their Shares on the same terms as the transfer by the Dragging Shareholder to a third party having made a bona fide offer. If the Dragging Shareholder wants to exercise its rights under this clause, it shall give written notice (a Drag Notice) to the Dragged Shareholders, specifying:

- (a) the number of Shares which it intends to transfer (the Relevant Shares) and the price per Relevant Share offered for the transfer;
- (b) the name of the Person interested in purchasing the Shares and any other relevant information about such Person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);
- (c) all other terms and conditions of the proposed transfer;
- (d) the proposed date of the transfer; and
- (e) a copy of the written offer received from the Person interested in purchasing the Relevant Shares.

If a Dragged Shareholder fails to offer its Shares to the proposed transferee(s) within a period of fifteen (15) Business Days of the proposed date set out in the Drag Notice (or any other date specified in writing by the Dragging Shareholder to the Dragged Shareholders), then the Company shall have the power and the duty to fulfill the obligations for and on behalf of the Dragged Shareholders. For this purpose the Shareholders hereby each grant an unconditional and irrevocable power of attorney to the Company to act on behalf of the Dragged Shareholders and transfer the Shares of the Dragged Shareholders to the proposed transferee(s).

Any restrictions on transfer shall not apply to any transfer of Shares pursuant to a Drag Notice.

### 8.3. Pre-emption Right of Mr. Silvio Ursini

In the event that the A Shareholder wishes to Transfer a part of its Shares to a third party and this Transfer does not involve a change of control, Mr. Silvio Ursini shall have a right of pre-emption with respect to any such transfer of Shares on the following terms and conditions.

A Shareholder shall give written notice thereof to Mr. Silvio Ursini (the Pre-emptive Notice for Mr. Silvio Ursini) at the address mentioned in the Share Register. The notice shall be sent with indication of:

- (a) the name of the Person interested in purchasing the Shares and any other relevant information about such Person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);
- (b) the number and price offered for each selling Share (the Price for Mr. Silvio Ursini Pre-emption Rights);
- (c) all other terms and conditions of the proposed transfer;
- (d) the proposed date of the transfer; and
- (e) a copy of the written offer received from the Person interested in purchasing the Shares.

From the date of the Pre-emptive Notice for Mr. Silvio Ursini, Mr. Silvio Ursini shall have the right (the Pre-emptive Right for the B Shareholders) for a period of thirty (30) Business Days following receipt of the Pre-emptive Notice for Mr. Silvio Ursini, to purchase in whole or in part, the selling Shares on the terms and for the consideration set out in the Pre-emptive Notice for Mr. Silvio Ursini. The Pre-emptive Right for the Mr. Silvio Ursini shall be exercised by Mr. Silvio Ursini by giving the A Shareholders (at the address mentioned in the Share Register) by written notice thereof with indication of the number of Shares in respect of which he exercises his Pre-emptive Right for Mr. Silvio Ursini shall also fix the date (which shall be a Business Day not less than five (5) and not more than thirty (30) Business Days after the date on which such notice is given) on which the selling Shares are to be transferred.

If, after the exercise by Mr. Silvio Ursini of his Pre-emptive Right for Mr. Silvio Ursini, not all the selling Shares have been transferred, the Pre-emptive Right for Mr. Silvio Ursini will not be considered to be exercised with respect to these Shares and the A Shareholders may transfer these Shares under the terms and conditions indicated in the Pre-emptive Notice for Mr. Silvio Ursini.

### 8.4. Prior approval of the Board

In the event that a Shareholder wishes to Transfer all or part of its Shares to a third party (the Purchaser), such Purchaser shall be, prior to such Transfer, approved by a decision of the Board. In case the Purchaser is not approved by the Board as new shareholder of the Company, the Transfer shall not take place.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth (30<sup>th</sup>) of June of each year at 1pm. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors may convene a General Meeting.

They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month, if Shareholders representing one-tenth (1/10) of the subscribed capital require it in writing, with an indication of the agenda.

One or more Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to registered Shareholders.

Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board.

**Art. 12. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder.

Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of not less than (five) 5 Directors. Director(s) need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for reappointment.

Where a legal person is appointed as Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Directors will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the Directors are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Director. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two (2) Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Law. Decisions are taken by the majority of the Directors present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Directors or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least two (2) Directors or (ii) in the case of a sole Director, the sole signature of the Sole Director.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such

power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has a personal and opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 19. Indemnification.** The Company may indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

**Art. 20. Audit.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire (s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 21. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 22. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

At the latest one (1) month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**Art. 23. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such onetenth (1/10).

The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director, and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 24. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Seventh Resolution:*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

*Eighth Resolution:*

The Meeting acknowledges the Report that has been prepared by Grant Thornton Lux Audit S.A. for the purpose of article 32-4 of the Law and resolves to record, to the extent necessary, the waiver, by the Shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue of the A CPECs and also on the basis of a report to the shareholders by the board.

The conclusion of the Report reads as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the CPECs is at the moment of the conversion not in relation with the number and par value of the A shares to be issued increased by the premium.”

The Report will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the Shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Meeting resolves (i) to acknowledge and to approve the Issue by the Company prior to June 1, 2011, of up to a maximum of six million seven hundred fifty thousand (6,750,000) A CPECs, to be governed by the Terms and Conditions of the A CPECs, (ii) to approve the Terms and Conditions of the A CPECs, (iii) to accept the subscription by the Shareholders to the A CPECs, (iv) to undertake to increase the share capital of the Company and to issue such amount of Conversion Shares (as defined in the Terms and Conditions of the A CPECs) upon conversion of the A CPECs, if any, in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the A CPECs, it being understood that such share capital increase and issuance of the Conversion Shares shall become effective only upon the conversion (to be witnessed by an extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company and to be recorded in notarial form), and that the Conversion Shares will be shares in registered form entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company, (v) that, in case of a transfer of shares, to procure that the transferee shall, upon becoming a shareholder of the Company, abide by the same undertaking as per item (iv) above and (vi) to the extent necessary that all acts and deeds taken prior to the date hereof in the name and on behalf of the Company to carry out the intent and accomplish the present resolution are hereby approved, adopted, ratified and confirmed.

*Ninth Resolution:*

The Meeting resolves to empower and authorize the Board to implement the Issue in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the A CPECs.

*Tenth Resolution:*

The Meeting resolves to create the A CPEC Register and to register the Issue in the A CPEC Register and to empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued A CPECs in the A CPEC Register.

*Costs and Expenses:*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2.700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, which are known to the notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le vingt-huitième jour de décembre.

Par devant nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Obika Holdings S.A., une société anonyme, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (la Société). La Société a été constituée le 21 décembre 2010 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés le 28 décembre 2010 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Salvatore DESIDERIO, résidant à Luxembourg, qui nomme Mme Audrey JARRETON, résidant à Luxembourg en tant que Secrétaire.

L'Assemblée désigne M. Silvio URSINI, résidant à Rome, en tant que Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que cinq cent trente-huit mille six cent soixante (538.660) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de cinq cent trente-huit mille six cent soixante euros (EUR 538.660) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être enregistrée auprès des autorités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Dénomination des actions émises par la Société comme actions de classe B (les Actions de Classe B) et création d'une nouvelle catégorie d'actions de classe A (les Actions de Classe A) et augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent trente-huit mille six cent soixante euros (EUR 538.660) représenté par cinq cent trente-huit mille six cent soixante (538.660) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action à un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante euros (EUR 1.288.660) par voie d'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital telle que décrite au point 2 ci-dessus par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) lequel sera attribué au compte capital social nominal de la Société.

4. Prise d'acte de la démission de Salvatore Desiderio, employé, résidant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur de la Société.

5. Dénomination des administrateurs de la Société restant en fonction comme administrateur de classe B de la Société et nomination de David Belhassen, Eytan Hanouna et John Genovese en qualité d'administrateurs de classe A de la Société avec effet immédiat et dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

6. Modification, refonte et nouvelle numérotation des statuts de la Sociétés (les Statuts) dans leur intégralité et, le cas échéant si nécessaire, insertion ou changement des titres dans les Statuts.

7. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à l'un des administrateurs de la Société (chacun un Représentant Autorisé), agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des actions de la Société.

8. (a) Prise d'acte par les Actionnaires du rapport émis par par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, relatif à l'Emission (telle que définie ci-dessous) (le Rapport);

(b) Dans la mesure nécessaire, renonciation, par les Actionnaires, à leurs droits de souscription préférentiels concernant l'Emission (telle que définie ci-dessous);

(c) Décision de la Société (i) d'émettre (l'Emission), conformément à l'article 32-4 de la loi commerciale luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre (la Loi), avant le 1<sup>er</sup> juin 2011, à concurrence d'un maximum

de six million sept cent cinquante mille (6.750.000) obligations convertibles de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les CPECs de Classe A), qui seront régies par les termes et conditions des CPECs de Classe A (les Termes et Conditions des CPECs de Classe A), (ii) d'approuver les Termes et Conditions des CPECs de Classe A, (iii) d'accepter la souscription par Bubalus Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Bubalus Investment) des CPECs de Classe A (iv) de s'engager à augmenter le capital social de la Société et à émettre le nombre d'Actions de Conversion (tel que défini dans les Termes et Conditions des CPECs de Classe A) nécessaire lors de la conversion des CPECs de Classe A, le cas échéant, conformément et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe A, étant entendu qu'une telle augmentation du capital social et une telle émission des Actions de Conversion ne deviendra effective qu'à la conversion (qui sera documentée par une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société et actée sous forme notariée) et que les Actions de Conversion seront des actions sous forme nominative donnant droit à leurs détenteurs respectifs aux mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, (v) qu'en cas de cession d'actions, s'assurer que le cessionnaire, en devenant actionnaire de la Société, respectera le même engagement conformément au point (iv) ci-dessus et (vi) dans la mesure où tous les actions et actes pris avant la date des présentes au nom et pour le compte de la Société afin de réaliser le but et d'accomplir la présente résolution, soient par les présentes approuvés, adoptés, ratifiés et confirmés.

9. Octroi de pouvoir et d'autorité au conseil d'administration de la Société (le Conseil) pour mettre en œuvre l'Emission conformément aux et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe A.

10. Décision de créer un registre des CPECs de Classe A de la Société (le Registre des CPECs de Classe A) et d'inscrire l'Emission des CPECs de Classe A dans le Registre des CPECs de Classe A et donner pouvoir et autoriser tout Représentant Autorisé de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des CPECs de Classe A émis dans le Registre des CPECs de Classe A.

11. Divers.

III. Les Actionnaires ont unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution:*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième Résolution:*

L'Assemblée décide de dénommer les actions émises par la Société comme Actions de Classe B et de créer une nouvelle catégorie d'Actions de Classe A et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent trente-huit mille six cent soixante euros (EUR 538.660) représenté par cinq cent trente-huit mille six cent soixante (538.660) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action à un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante euros (EUR 1.288.660) par voie d'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action.

*Troisième Résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

*Intervention – Souscription – Libération*

Bubalus Investment, représenté par Silvio URSINI, résidant à Rome (Italie), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2010, déclare souscrire aux sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles Actions de Classe A et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au le compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Assemblée décide de noter que suite aux changements ci-dessus et l'augmentation de capital social de la Société, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

1. Bubalus Investment: sept cent cinquante mille (750.000) Actions de Classe A;
2. Silvio Ursini: deux cent soixante dix-sept mille neuf cents (277.900) Actions de Classe B;
3. Chan Yuet Lon: cinquante deux mille trois cents (52.300) Actions de Classe B;
4. Paolo Scarlatti: trente cinq mille neuf cent cinquante (35.950) Actions de Classe B;
5. Flavia Spena: trente sept mille cinquante (37.050) Actions de Classe B;
6. Davide Paolini: quarante neuf mille (49.000) Actions de Classe B;
7. Andrea Corsetti: quarante sept mille huit cents (47.800) Actions de Classe B;

8. QM S.r.l.: trente huit mille six cent soixante (38,660) Actions de Classe B.

*Quatrième Résolution:*

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de Salvatore Desiderio, employé, résidant au à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

*Cinquième Résolution:*

L'Assemblée décide de dénommer les administrateurs de la Société restant en fonction comme administrateurs de classe B de la Société et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de classe A de la Société avec effet immédiat:

a) David Belhassen, investisseur, né le 27 mai 1970, à Paris, ayant son adresse à Flat 7, 73, Portland Place, Londres, W1B 1QU;

b) Eytan Hanouna, né le 1<sup>er</sup> septembre 1972 à Casablanca, ayant son adresse à 4, rue Margueritte, 75017 Paris; et

c) John Genovese, né le 9 juillet 1981 à Red Bank, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse à Via dei Genovesi 5, Rome 00153, Italie.

Suite à la démission et aux nominations si-dessus, le conseil d'administration de la Société est désormais constitué comme suit:

a) David Belhassen, administrateur de classe A;

b) Eytan Hanouna, administrateur de classe A;

c) John Genovese, administrateur de classe A;

d) Silvio Ursini, administrateur de classe B; et

e) Chan Yuet Lon, administrateur de classe B.

*Sixième Résolution:*

L'Assemblée décide de modifier, refondre et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insérer ou changer toute dénomination des titres dans les Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

REFONTE DES STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoit autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Actions	signifie les Actions de Classe A et les Actions de Classe B et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actions de Classe A	signifie, de temps à autre, toutes les actions de classe A émises dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.
Actions de Classe B	signifie, de temps à autre, toutes les actions de classe B émises dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.
Actionnaire Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre de la Société, en application des articles 39 et 40 de la Loi, en tant que seul propriétaire des Actions de temps à autre.
Actionnaires	signifie les Actionnaire de classe A et les Actionnaires de classe B et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actionnaires de classe A	signifie les personnes inscrites dans le registre de la Société, en application des articles 39 et 40 de la Loi en tant que propriétaires d'Actions de Classe A de temps à autre et Actionnaire de classe A signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actionnaires de classe B	Société, en application des articles 39 et 40 de la Loi en tant que propriétaires d'Actions de Classe B de temps à autre et Actionnaire de classe B signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actionnaires Majoritaires Cédants (Dragged Shareholders)	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.2.
Actionnaires Majoritaires (Tagged Shareholders)	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.1.
Actionnaires Minoritaires (Tagging Shareholders)	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.1.
Actionnaires Minoritaires Appelés (Dragging Shareholders)	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.2.

Actions Correspondantes	a la signification qui lui est donnée aux article 8.1. ou 8.2., le cas échéant.
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.
Administrateurs	signifie les administrateurs par les Actionnaires et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Avis de cession obligatoire (Drag Notice)	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.2.
Avis de sortie conjointe (Tag Notice)	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.1.
Cession	signifie tout acte de vente et tout autre acte ou accord, inter vivos ou mortis causa, avec ou sans considération de valeur (y compris, sans limitation, ventes, échanges, usufruit, contributions au capital social, création de sûretés réelles, exécution de sûreté, ventes forcées et cessions forcées, allocation de droits de bénéficiaire économique ou de tous autres droits d'usage ou lien de possession, sûreté, prêt titres, fusions et dérivés) qui résultent en la cession directe ou indirecte (même temporaire et/ou sur une base fiduciaire) ou en un engagement à céder (même temporairement et/ou sur une base fiduciaire) la propriété directe ou indirecte ou tout droit in rem sur ou concernant les Actions ou des intérêts dans la Société, à une Personne. Les termes «céder», «cédés», «cédant» et «cessionnaire» utilisés dans les présentes ont une signification cohérente avec celle qui est donnée au mot cession.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société constitué par les Administrateurs, si plusieurs Administrateurs ont été nommés.
Grever	signifie créer ou permettre d'exister ou se mettre d'accord pour créer ou se mettre d'accord pour permettre l'existence d'une hypothèque, d'une charge (fixe ou flottante), d'un gage, d'un lien, d'une option, d'un droit d'acquérir, d'une cession par voie de sûreté, d'un arrangement fiduciaire afin d'accorder une garantie ou tout autre intérêt sur une sûreté de toute sorte, y compris des arrangements de rétention.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg et à Milan.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Personne	signifie toute personne physique, corporation, partenariat, firme, association, organisation non constituée ou autre entité légale.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Société	signifie Obika Holdings S.A.
Statuts	signifie les présents statuts, tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "Obika Holdings S.A.". La Société est une société anonyme gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est la détention de participations sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises et tout autre forme d'investissement ou l'acquisition par acquisition, souscription ou de toute autre manière et tout autre cession par vente, échange ou autre de tous instruments financiers ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme et peut procéder à l'émission d'obligations, notes, certificats, actions, parts bénéficiaires, de billets à ordre, warrants, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique, par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante Euro (EUR 1.288.660), représenté par sept cent cinquante mille (750.000) Actions de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et par cinq cent trente-huit mille six cent soixante (538.660) Actions de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Le capital autorisé est fixé à sept millions cinq cent mille Euro (EUR 7.500.000), représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) Actions.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social actuel dans la limite du montant du capital autorisé, en entier ou en partie, de temps en temps, au cours d'une période expirant le jour du cinquième (5ème) anniversaire de la date de constitution de la Société sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires par l'article 11 ci-dessous.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé par les présentes à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps à autre décider d'augmenter le capital en entier ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y compris des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'Actions entièrement souscrites aux Actionnaires en lieu et place de dividendes. Chaque fois que le Conseil agira pour rendre effective une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 6 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'un tel amendement, y compris la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

**Art. 7. Actions.** Toutes les Actions sont nominatives et resteront sous forme nominative.

Un registre de(s) Actionnaire(s) est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Actions, ainsi que la mention des cessions d'Actions et les dates de ces cessions. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 8. Cessions d'Actions.** Sauf si cela est expressément requis en accord avec les articles 8.1, 8.2, 8.3 ou 8.4, aucun Actionnaire (autre qu'un/les Actionnaire(s) de classe A) ne peut Céder ou autrement vendre ou Grever aucune de ses Actions ou aucun intérêt s'y rattachant pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'émission et de souscription des Actions.

#### 8.1. Droit de sortie conjointe

Si à un moment donné un Actionnaire de classe A (l'Actionnaire Majoritaire) a l'intention de céder tout ou partie de ses Actions à un tiers, une telle cession ne peut survenir que si le cessionnaire a fait une offre bona fide pour acquérir une partie proportionnelle (partie pro rata des Actions devant être transférées par l'Actionnaire Majoritaire) des Actions des autres Actionnaires (les Actionnaires Minoritaires) aux mêmes termes que la cession par l'Actionnaire Majoritaire.

L'Actionnaire Majoritaire notifiera par écrit (Avis de Sortie Conjointe) les Actionnaires Minoritaires, en spécifiant:

(a) le nombre d'Actions qu'il entend céder (les Actions Correspondantes) et le prix par Action Correspondante offert pour la cession;

(b) le nom de la Personne intéressée par l'achat des Actions Correspondantes et toute autre information pertinente sur cette Personne (y compris son ultime actionnaire ou entité de contrôle, s'il y en a);

(c) tous les autres termes et conditions de la cession proposée;

(d) la date proposée pour la cession; et

(e) une copie de l'offre écrite reçue de la Personne intéressée par l'achat des Actions Correspondantes.

Les Actionnaires Minoritaires qui souhaitent vendre tout ou une partie proportionnelle (partie pro rata) de leurs Actions aux mêmes termes que ceux spécifiés dans l'Avis de Sortie Conjointe notifieront par écrit l'Actionnaire Majoritaire dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Sortie Conjointe.

L'Actionnaire Majoritaire ne vendra pas ses Actions Correspondantes s'il n'a pas:

(a) donné d'Avis de Sortie Conjointe en accord avec cette clause pas moins de vingt (20) Jours Ouvrables avant la vente proposée; et

(b) obtenu, selon mêmes termes que ceux contenus dans l'Avis de Sortie Conjointe, la vente (à la discrétion des Actionnaires Minoritaires) d'une partie pro rata des Actions des Actionnaires Minoritaires qui ont dûment donné notification comme prévu par cette clause.

## 8.2. Obligation de sortie conjointe

Dans le cas où un Actionnaire de classe A a l'intention de céder toutes ses Actions à un tiers (n'ayant pas de relation avec l'Actionnaire de classe A), ce qui résulterait en un changement de contrôle de la Société, l'Actionnaire de classe A (l'Actionnaire Majoritaire Cédant) aura le droit d'obliger les autres Actionnaires (les Actionnaires Minoritaires Appelés) à céder toutes leurs Actions aux mêmes termes que ceux de la cession faite par l'Actionnaire Majoritaire Cédant à un tiers ayant fait une offre bona fide. Si l'Actionnaire Majoritaire Cédant désire exercer ses droits de par cette clause, il notifiera par écrit (Avis de Cession Obligatoire) les Actionnaires Minoritaires Appelés, en spécifiant:

(a) le nombre d'Actions qu'il entend céder (les Actions Correspondantes) et le prix par Action Correspondante offert pour la cession;

(b) le nom de la Personne intéressée par l'achat des Actions et toute autre information pertinente sur cette Personne (y compris son ultime actionnaire ou entité de contrôle, s'il y en a);

(c) tous les autres termes et conditions de la cession proposée;

(d) la date proposée pour la cession; et

(e) une copie de l'offre écrite reçue de la Personne intéressée par l'achat des Actions Correspondantes.

Si un Actionnaire Minoritaire Appelé omet d'offrir ses Actions au(x) cessionnaire(s) proposé(s) pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date proposée stipulée dans l'Avis de Cession Obligatoire (ou de toute autre date stipulée par écrit par l'Actionnaire Majoritaire Cédant aux Actionnaires Minoritaires Appelés), la Société aura alors le pouvoir et le devoir de remplir ses obligations pour le compte des Actionnaires Minoritaires Appelés. Pour ce faire les Actionnaires accordent par les présents une procuration inconditionnelle et irrévocable à la Société pour agir pour le compte des Actionnaires Minoritaires Appelés et céder les Actions des Actionnaires Minoritaires Appelés au(x) cessionnaire(s) proposé(s).

Aucune restriction sur cession ne s'appliquera à la cession d'Actions survenue suite à un Avis de Cession Obligatoire.

## 8.3 Droit de préemption de M. Silvio Ursini

Dans le cas où l'Actionnaire de classe A souhaite céder une partie de ses Actions à un tiers et cette cession n'implique pas de changement de contrôle, M. Silvio Ursini aura un droit de préemption vis-à-vis de toute cession d'Actions de cette nature selon les termes et conditions suivants.

Un Actionnaire avisera M. Silvio Ursini par écrit (l'Avis de Préemption de M. Silvio Ursini) à l'adresse inscrite dans le Registre des Actions. L'avis envoyé comportera:

(a) le nom de la Personne intéressée par l'achat des Actions et toute autre information pertinente sur cette Personne (y compris son ultime actionnaire ou entité de contrôle, s'il y en a);

(b) le nombre et le prix offert pour chaque Action à vendre (le Prix pour les Droits de Préemption de M. Silvio Ursini)

(c) tous les autres termes et conditions de la cession proposée;

(d) la date proposée pour la cession; et

(e) une copie de l'offre écrite reçue de la Personne intéressée par l'achat des Actions.

A compter de la date de l'Avis de Préemption de M. Silvio Ursini, M. Silvio Ursini aura le droit (le Droit de Préemption pour les Actionnaires de classe B) pendant une période de trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis de Préemption de M. Silvio Ursini, d'acheter en totalité ou en partie, les Actions à vendre aux conditions et pour le prix fixé dans l'Avis de Préemption de

M. Silvio Ursini. Le Droit de Préemption de M. Silvio Ursini sera exercé par M. Silvio Ursini en donnant aux Actionnaires de classe A (à l'adresse inscrite dans le Registre des Actions) avis écrit avec indication du nombre d'Actions sur lesquelles il exerce son Droit de Préemption pour M. Silvio Ursini et il fixera aussi la date (qui sera un Jour Ouvrable pas moins de cinq (5) et pas plus de trente (30) Jours Ouvrables après la date à laquelle l'avis a été donné) à laquelle les Actions à vendre devront être cédées.

Si, après l'exercice par M. Silvio Ursini de son Droit de Préemption de M. Silvio Ursini, toutes les Actions à vendre n'ont pas été cédées, le Droit de Préemption de M. Silvio Ursini sera considéré comme n'ayant pas été exercé vis-à-vis de ces Actions et les Actionnaires de classe A pourront céder ces Actions aux termes et conditions indiqués dans l'Avis de Préemption de M. Silvio Ursini.

## 8.4 Autorisation Préalable du Conseil

Dans le cas où un Actionnaire désire Céder la totalité ou une partie de ses Actions à un tiers (l'Acheteur), cet Acheteur devra, avant la Cession, être approuvé par décision du Conseil. Au cas où il ne serait pas approuvé en tant que nouvel actionnaire de la Société, la Cession n'aura pas lieu.

La cession de Actions peut s'effectuer par une déclaration écrite de cession inscrite au registre de(s) Actionnaire(s), cette déclaration de cession devant être exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'assemblée, le trente (30) juin de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale.

Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un (1) mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social soucrit le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées huit (8) jours avant l'assemblée aux Actionnaires.

Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié (1/2) du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à une voix aux Assemblées Générales.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Conseil.

**Art. 12. Administration.** Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire.

Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) Administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou les membres du Conseil, conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateur disponible, une Assemblée Générale devra être rapidement convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

**Art. 13. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Administrateurs nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation au Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et heures prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois que deux (2) Administrateurs au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Administrateurs. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux (2) Administrateurs ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) Administrateurs ou (ii) la seule signature de l'Administrateur Unique lorsqu'il y a un Administrateur unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations

et ne prendra pas part au vote sur cette opération; un rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de ce Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à l'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et cet Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt personnel et contraire à celui de la Société et ces procès-verbaux seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

**Art. 19. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

**Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) en fonction peut être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumettra au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du(des) commissaire(s) aux comptes, qui rédigera/ont sur cette base son(leur) rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil ou, le cas échéant par l'Administrateur Unique, et doivent être payés aux lieux et heures choisis par le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 24. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par eux.

**Art. 25. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

*Septième Résolution:*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à l'un des Représentants Autorisés, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des actions de la Société.

*Huitième Résolution:*

L'Assemblée prend acte du Rapport qui a été préparé par Grant Thornton Lux Audit S.A. pour les besoins de l'article 32-4 de la Loi et décide de noter, dans la mesure nécessaire, la renonciation, par les Actionnaires, à leurs droits de souscription préférentiels relatifs à l'Emission des CPECs de Classe A ainsi sur base d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée.

La conclusion du Rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des CPECs n'est pas au moment de la conversion en relation avec nombre et la valeur nominale des actions de classe A à émettre augmentée des primes.»

Le Rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée décide (i) de prendre acte et d'approuver l'Emission par la Société avant le 1<sup>er</sup> juin 2011, à concurrence d'un maximum de six million sept cent cinquante mille (6.750.000) CPECs de Classe A, qui seront régis par les Termes et Conditions des CPECs de Classe A, (ii) d'approuver les Termes et Conditions des CPECs de Classe A, (iii) d'accepter la souscription des CPECs de Classe A par les Actionnaires, (iv) de s'engager à augmenter le capital social de la Société et à émettre le nombre d'Actions de Conversion (tel que défini dans les Termes et Conditions des CPECs de Classe A) nécessaire lors de la conversion des CPECs de Classe A, le cas échéant, conformément et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe A, étant entendu qu'une telle augmentation du capital social et une telle émission d'Actions de Conversion ne deviendra effective qu'à la conversion (qui sera documentée par une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société et actée sous forme notariée) et que les Actions de Conversion seront des actions sous forme nominative donnant droit à leurs détenteurs respectifs aux mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, (v) qu'en cas de cession d'actions, de s'assurer que le cessionnaire, en devenant actionnaire de la Société, respectera le même engagement conformément au point (iv) ci-dessus et (vi) dans la mesure nécessaire que tous les actions et actes pris avant la date des présentes au nom et pour le compte de la Société afin de réaliser le but et d'accomplir la présente résolution, soient par les présentes approuvés, adoptés, ratifiés et confirmés.

*Neuvième Résolution:*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité au Conseil pour réaliser l'Emission conformément aux et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe A.

*Dixième Résolution:*

L'Assemblée décide de créer le Registre des CPECs de Classe A et d'inscrire l'Emission dans le Registre des CPECs de Classe A et de donner pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des CPECs de Classe A émis dans le Registre des CPECs de Classe A.

*Frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte est estimé à environ EUR 2.700,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, qui sont connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESIDERIO, A. JARRETON, S. URSINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2011, LAC/2011/499: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 February 2011.

Référence de publication: 2011056878/1205.

(110063600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**Mains d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.448.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075045/10.

(110083395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075046/12.

(110083546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Mason S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 96.156.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Mason S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075050/13.

(110083119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: CHF 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

Suite à une erreur apparue dans le document déposé pour publication enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 3 mars 2010, référence L100031332.05, il est à préciser que le prénom et nom de l'administrateur est Louise Hanna Marie Nakken Rasmussen, et non «Louise Hanna Marie Nakken» comme reporté sur l'extrait de la Société émis par le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckmann & Jørgensen Holding S.A.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Agent domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2011068848/17.

(110074152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

---

**Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 114.732.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée») tenue au siège social de la société le jeudi 28 avril 2011*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Ragagnon et décide de nommer Monsieur Pierre Séquier, membre du Directoire, Exane Asset Management, 16, avenue Matignon, 75008 Paris, France au poste d'administrateur pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2012.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Philippe Sanlaville, Lionel Assoun pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2012.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers Sarl, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2012.

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011069379/20.

(110075945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**IREEF - One Finsbury Circus London PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.803.

*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses  
der Generalversammlung der Gesellschaft vom 11. Mai 2011*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 11. Mai 2011 beschlossen, mit Wirkung vom 11. Mai 2011,

1. Frau Claudia Fuss, "Account Manager", geboren am 26. November 1978 in Hermannstadt, Rumänien, geschäftsanständig in Maffeistraße, 3, 80333 München, Deutschland, auf unbestimmte Zeit als Klasse A Geschäftsführerin zu ernennen.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16 Mai 2011.

Venetia Budgen / Mark Weeden  
Klasse A Geschäftsführer / Klasse B Geschäftsführer

Référence de publication: 2011069485/17.

(110076481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

---

**Immobilière Leamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.576.

Le bilan au 31.12.2010 de la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011074997/13.

(110083443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Inda International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.842.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDA INTERNATIONAL S.à R.L.

Référence de publication: 2011074998/10.

(110083704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Immobilière Raschella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Niederkorn, 164, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 160.901.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Massimo RASCHELLA, salarié, né à Differdange, le 16 avril 1978, demeurant à L-4991 Sanem, 147, rue de Niederkorn;

2. Monsieur Marco RASCHELLA, salarié, né à Differdange, 16 janvier 1978, demeurant à L-4645 Niederkorn, 164, route de Pétange.

Les parties comparantes, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "IMMOBILIERE RASCHELLA S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet les activités commerçantes d'agence immobilière, de promotion immobilière et d'administration de biens-syndic de copropriété. Plus spécifiquement ceci comporte l'achat, la vente, la location, l'échange d'immeuble bâtis et non bâtis, la construction, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous les biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la gestion, l'administration de biens-syndic de copropriétés, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Niederkorn. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera

une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Le capital social peut être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises, dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit des gérants de classe A; disposant de la qualification professionnelle, et des gérants de classe B. Toute classification de ce type doit être dûment reprise dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires prenant cette décision et les gérants doivent être identifiés en prenant en considération la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (en ce compris par voie de représentation). Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A; disposant de la qualification professionnelle, et des gérants de classe B), toute décision du conseil de gérance ne sera valablement prise qu'avec l'accord de la majorité des gérants en ce compris au moins un gérant de classe A; disposant de la qualification professionnelle et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé deux classes de gérants (à savoir des gérants de classe A; disposant de la qualification professionnelle, et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A; disposant de la qualification professionnelle, et d'un gérant de classe B (en ce compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (en ce compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants.**

8.1 Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 8.3, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés

afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "revendication", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

8.3 Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

8.3.1 en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévue par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis. A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 17.30 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Massimo RASCHELLA, prénommée, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2. Monsieur Marco RASCHELLA, prénommé, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400.-) euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille Euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

164, route de Pétange, L-4645 Nieder Korn, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Deux classes de gérants sont créées conformément à l'article 7 des statuts, soit des gérants de classe A; disposant de la qualification professionnelle, et des gérants de classe B.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

1. Massimo RASCHELLA, Gérant de classe A; disposant de la qualification professionnelle, salarié, né à Differdange, le 16 avril 1978, demeurant à L-4991 Sanem, 147, rue de Nieder Korn;

2. Marco RASCHELLA, Gérant de classe B, salarié, né à Differdange, le 16 janvier 1978, demeurant à L-4645 Nieder Korn, 164, route de Pétange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: M. Raschella, M. Raschella, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6572. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067980/197.

(110076722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

### **Jakob Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.671.

La fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., ayant son siège au 45-47 Route d'Arlon L-1140 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme de droit luxembourgeois JAKOB INVESTMENTS S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B99 671 avec effet au 25 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à.r.l.

Référence de publication: 2011075004/14.

(110083614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Inkosi Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074999/9.

(110083431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Innerline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075000/9.

(110082880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Institut Epil'Ongles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.780.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075001/9.

(110083506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Jakob Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.671.

Je soussigné, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, démissionne avec effet au 25 mai 2011, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois JAKOB INVESTMENTS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B99 671 .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Philippe Morales.

Référence de publication: 2011075005/12.

(110083761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**JS Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.058.

*Auszug des Protokolls der jährlichen Generalversammlung des 5. Juli 2010*

Bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des 5. Juli 2010 wird die Umfirmierung des Kommissars Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l. festgestellt. Der neue Name lautet G.T. Experts Comptables S.à.r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Mai 2011.  
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.  
Luxembourg  
Unterschrift

Référence de publication: 2011075006/16.

(110083256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Klondike Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.756.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Klondike Group S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011075007/11.

(110083402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Meridian Investment Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 94.803.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011075053/11.

(110083110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Mimi & Koko Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.257.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075054/9.

(110083132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Mimi & Koko Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.257.

---

Le 30 mai 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société MIMI & KOKO INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011075056/12.

(110083503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**MODERNBAU LUX Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 31.069.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011075058/11.

(110083541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Momo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

---

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 mai 2011*

Aux termes de l'article dix des statuts de la société et après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, décide de déléguer M. AVELLONE Antonio, né le 29 octobre 1947 à Florence (Italie), demeurant professionnellement au 7, Via Carlo e Nello Rosselli, I-16100 Gênes, à la gestion journalière et ce faisant de lui accorder un pouvoir de signature individuelle.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

MOMO INTERNATIONAL S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075059/16.

(110083737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Briroc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 161.006.

---

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le dix-huit avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Philippe ELIE, employé, née à Metz le 26 mai 1964, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 198, rue de Pont-à-Mousson

ici représenté par Monsieur JEAN-PAUL SHUNGU, comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

2.- Monsieur Manuel Marc SCHMIDT, ouvrier, né à Saint-Avold, le 15 janvier 1972, demeurant à F-57340 Morhange, 33, chemin du Petit Moulin,

ici représenté par Monsieur JEAN-PAUL SHUNGU, prénommé, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

3.- Monsieur Brice René ROSSET, chef de chantier, né à Metz le 14 juin 1983, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 19, rue Sainte Cécile

ici représenté par Monsieur JEAN-PAUL SHUNGU, prénommé, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

BRIROC S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Philippe ELIE, prénommé SOIXANTE-DIX PARTS SOCIALES . . . . .	70
2.- Monsieur Manuel Marc SCHMIDT, prénommé VINGT-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	29
3.- Monsieur Brice René ROSSET, prénommé UNE PART SOCIALE . . . . .	1
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par l'apport de différents objets mobiliers faisant partie d'un fonds de commerce située 84, avenue Victor Hugo à Luxembourg, tel qu'énumérés sur une liste annexée.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CENTS EUROS (€ 1.000,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Jacques AHLEMANN, gérant, né à Luxembourg, le 04 novembre 1961, demeurant à L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo,

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Philippe ELIE, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à Luxembourg-Ville, 84, avenue Victor Hugo.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Shungu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2011. Relation: EAC/2011/5259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011071974/85.

(110080028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Multihealth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011075061/10.

(110082860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Multis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.538.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue le 16 mai 2011 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Mazars, réviseur d'Entreprises et Experts Comptables et Fiscaux, avec siège social au 10A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Bertrange, le 16 mai 2011.

*Pour MULTIS S.A.*

Référence de publication: 2011075062/13.

(110083146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Argentabank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.185.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 9 février 2011 que:

- Monsieur Marc Troch a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 10 février 2011;
- Monsieur John Heller a été coopté au poste d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Marc Troch avec effet en date du 9 février 2011; et
- Monsieur John Heller est également nommé au poste de président du conseil d'administration de la Société avec effet en date du 9 février 2011.

Monsieur John Heller est né le 16 janvier 1963 à Eindhoven, aux Pays-Bas et demeure professionnellement au 49-53 Belgilei, 2018 Anvers, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2011.

*Pour Argentabank Luxembourg S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011070057/19.

(110076653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

---

**Vansbeek International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VANSBEEK INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011073027/11.

(110080717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Thunderbird I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.771.

**AUSZUG**

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, und wohnhaft St. Wolfgang-Str. 2, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Scott D. Harvel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg, Deutschland, mit Geschäftsadresse Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Hans-Peter Stoessel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

JER Thunderbird S.à r.l.: . . . . .	472 Anteile
Thunderbird Beteiligungs GmbH: . . . . .	28 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu  
Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011073241/27.

(110080251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**CS Advantage (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 80.866.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de CS Advantage (Lux) et de nommer Monsieur Fernand Schaus comme nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société.

Monsieur Mark Wallace ayant démissionné avec effet au 17 novembre 2010, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Audit S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.  
Sebastian Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2011073288/26.

(110080724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.